



Au 33/113/20230801/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DECISION N°2/2023

Objet : Convention relative à une prestation extérieure de formation dans le cadre de la convention OSCAR, signée avec la CARSAT Sud-Est, pour intégrer l'offre de prévention dans le plan de formation du personnel SAAD et le mettre en œuvre par la formation d'un Animateur Prévention de l'Aide et du Soins à Domicile (AP ASD) ainsi que des Acteurs Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile (APS ASD).

Le Maire de MONTEUX, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°1 du 26 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

CONSIDERANT le soutien de la CARSAT Sud-Est dans le conventionnement qui a pour objet de définir le cadre de coopération ainsi que les modalités de mise en œuvre d'OSCAR (Offre de Services Coordonnée pour l'Accompagnement de ma Retraite) dans le cadre des interventions des prestataires d'aide à domicile en mode prestataire auprès des retraités,

CONSIDERANT les engagements pour intégrer l'offre de prévention dans le plan de formation du personnel du services d'aide à domicile et le mettre en œuvre,

CONSIDERANT que la proposition de l'organisme ODF correspond aux besoins de la commune,

DECIDE

Article 1 : De recourir à l'intervention de la société EB FORMATION, dans le cadre des formations Acteur Prévention Secours - Aide et Soins à Domicile (APS-ASD) pour les agents du CCAS de Monteux, pour un montant de 1 264,00 €.

Article 2 : De signer la convention correspondante,

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits à l'article 6226 du budget du CCAS.

Monteux, le 01 aout 2023

Acte Exécutoire

Envoyé le : 18.09.2023

Publié le : 18.09.2023

Christian GROS



MAIRE PRESIDENT